
	<b>RECUEIL DES CLAIRANCES EN DIALYSE PERITONEALE</b>		
MO/CHPO/PPDIA/13	Version 1	Date de la dernière révision : SANS OBJET	Page : 1/3
Motif principal de la révision : SANS OBJET			

### 1. OBJET / FINALITE

Le protocole a pour objet de décrire les modalités de recueil des clairances lorsque le patient est en dialyse péritonéale. Il a pour objectif d'assurer un recueil des clairances conforme aux recommandations afin d'obtenir des résultats d'analyse fiables et donc d'apprécier au plus juste la qualité de l'épuration. De cette qualité de l'épuration évaluée, dépendent d'éventuels réajustements de traitement ou changement de technique de dialyse si aucune solution n'est trouvée.

### 2. DOMAINE D'APPLICATION



Le protocole s'applique pour tout patient pris en charge en service de néphrologie et aux consultations de dialyse péritonéale.

### 3. LISTE DE DIFFUSION

Le protocole s'adresse aux :

- Médecins néphrologues
- IDE du service et IDE référentes
- Cadre de santé de l'unité
- Un exemplaire papier du protocole sera remis aux : infirmières libérales assurant la prise en charge des patients à domicile, au patient lui-même ainsi que toute personne assistant le patient à domicile.

Date de création : 26/03/2019		Classement GED – Processus HAS « Parcours patient »
Rédaction - Fonction :	Lisa DESCOT, IDE référente dialyse péritonéale Ghislaine LAVOCAT, IDE EPRIAS	Signé le 22/05/2019 Signé le 20/06/2019
Validation - Fonction :	Dr Louis DE LAFORCADE, chef de service Néphrologie Dr Marie-Laure VALDEYRON, Praticien EPRIAS	Signé le 24/05/2019 Signé le 21/06/2019
Approbation - Fonction :	Richard ROLLAND Cadre Supérieur de Santé Qualité	Signé le 16/07/2019

	<b>RECUEIL DES CLAIRANCES EN DIALYSE PERITONEALE</b>		
MO/CHPO/PPDIA/13	Version 1	Date de la dernière révision : SANS OBJET	Page : 2/3

#### **4. DESCRIPTION**

##### **MATERIEL**

---

- Une cantine urinaire
- Un flacon ECBU (à laisser au patient après sa dernière consultation)

##### **TECHNIQUE DE RECUEIL POUR UN PATIENT EN DIALYSE PERITONEALE CONTINUE AMBULATOIRE (DPCA)**

---

La veille du rendez-vous en consultation, garder toutes les poches de la journée

- ✓ Jeter la première poche vidangée du matin
- ✓ Garder les poches de vidange suivantes jusqu'au lendemain matin (la vidange du matin correspondant à la poche du soir de la veille)

La veille du rendez-vous, recueillir les urines sur 24H

- ✓ Jeter les premières urines du matin
- ✓ Garder les urines suivantes dans le bocal de recueil d'urines fourni jusqu'au lendemain matin inclus (même heure que la veille au matin)

Rapporter les poches et les urines lors de la visite au CHPO. L'IDE note le volume total infusé, le volume total drainé ainsi que le volume de la diurèse des 24h pour information du laboratoire d'analyses médicales.

##### **TECHNIQUE DE RECUEIL POUR UN PATIENT EN DIALYSE PERITONEALE AUTOMATISEE (DPA)**

---



Le matin du rendez-vous au CHPO, prélever un échantillon de liquide de dialyse

- ✓ Mélanger le liquide vidangé à la fin de la séance en secouant légèrement bidon de recueil
- ✓ Faire couler un échantillon du liquide recueilli dans le flacon fourni par les IDE

La veille du rendez-vous, recueillir les urines de 24H

- ✓ Jeter les premières urines du matin
- ✓ Garder les urines suivantes dans la cantine fournie jusqu'au lendemain matin inclus (même heure que la veille au matin)

Rapporter le flacon ECBU et les urines lors de la visite au CHPO. L'IDE note le volume total infusé, le volume total drainé ainsi que le volume de la diurèse des 24h pour information du laboratoire d'analyses médicales

	<b>RECUEIL DES CLAIRANCES EN DIALYSE PERITONEALE</b>		
MO/CHPO/PPDIA/13	Version 1	Date de la dernière révision : SANS OBJET	Page : 3/3

## 5. COMMENTAIRES / DEFINITIONS

- Clairances : Les clairances sont un recueil des urines et du liquide de dialyse péritonéale sur 24 H réalisé **tous les 6 mois** conjointement à un bilan biologique. Ces deux éléments sont analysés par le laboratoire d'analyses médicales afin de pouvoir apprécier la qualité de l'épuration sur 24 H, c'est à dire évaluer l'efficacité de la dialyse.
- ECBU : Examen Cytobactériologique des Urines
- AURAL : Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel dans la région Rhône Alpes.

## 6. REFERENTIELS (normes NF, bonnes pratiques, ...)

SANS OBJET

## 7. DOCUMENTS DE REFERENCE (textes réglementaires, procédures, ...)

 Protocole AURAL de Lyon